

(1)

(N° 41.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 24 DÉCEMBRE 1924

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi maintenant aux titulaires de pensions, pour l'année 1925, le bénéfice d'une indemnité de vie chère.

(Voir les nos 63, 69 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 23 et 24 décembre 1924.)

Présents : MM. DE BAST, président ; DELANNOY, le comte DE LIMBURG STIRUM, le baron de MÉVIUS, MOYERSOEN, SEELIGER, SERRUYS, STRUYE, THIÉBAUT, VANDE MOORTELE, VERCRUYSSSE et VAN OVERBERGH, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Pour les raisons indiquées dans l'Exposé des motifs et le rapport de la Chambre, la Commission approuve à l'unanimité des neuf membres présents la prorogation de la loi du 30 avril 1924.

Comme la Commission de la Chambre, la Commission des Finances du Sénat insiste pour que la question de la situation des pensionnés reçoive une solution définitive le plus tôt possible.

Le Rapporteur,
C. VAN OVERBERGH.

Le Président,
CAMILLE DE BAST.